

La question du libre-échange

Ainsi donc, dans la première partie de son article M. Westell s'ingénie essentiellement à pourfendre une baudruche qu'il a lui-même créée et qu'il nomme la Troisième Option. Celle-ci ne ressemble guère au modèle que j'ai suggéré dans mon article de 1972. (À propos, j'ai quitté le Conseil de ministres en 1976, et non — comme il l'écrit — en 1978 qui est l'année où j'ai démissionné de mon poste de député.)

L'attaque de M. Westell contre le nationalisme étroit pur et dur, dans le sens de laquelle je peux abonder dans une certaine mesure, n'est toutefois que liminaire au développement de la thèse centrale de son article. Cette thèse stipule que le Canada devrait adopter la Deuxième Option que j'ai esquissée, c'est-à-dire d'aller volontairement vers une étroite intégration avec les États-Unis. J'ai rejeté cette option en 1972, et les conséquences d'un changement aussi radical de la politique canadienne vis-à-vis les États-Unis m'inquiète encore. Comme le reconnaît l'auteur, le moyen le plus efficace d'occasionner une intégration plus étroite est d'entrer dans un accord complet sur le libre échange qui engloberait tous les biens industriels. Il s'agirait d'un accord exclusif avec les États-Unis, quoi que l'on dise au sujet de la volonté des deux États d'étendre cet accord avec d'autres pays. C'est cette exclusivité qui est la cause de mes appréhensions et de mes craintes. Je sais que les règles du GATT sanctionnent les accords de libre-échange de ce genre. Je sais aussi que, prise dans leur totalité, la population des États-Unis et du Canada serait plus riche, et je crois que les Canadiens auraient leur part des avantages communs — même s'il y aura aussi bien des perdants que des gagnants.

Toutefois, c'est une chose que d'éliminer les barrières tarifaires et les autres obstacles entre le Canada et les États-Unis (nous avons fait des pas de géant dans cette direction et il est possible que nous fassions d'autres progrès dans la prochaine ronde des négociations du GATT); c'en est totalement une autre que de s'impliquer dans des accords bilatéraux qui nous obligeraient à accorder un traitement plus favorable à des biens en provenance des États-Unis qu'à ces mêmes biens en provenance de l'Europe ou du Japon.

L'adoption par le Canada d'une approche multilatérale à une politique de commerce faisait partie de notre déclaration d'indépendance après la guerre. Dans son rapport *Looking Outward*, publié en 1975, Le Conseil économique du Canada s'exprimait à cet égard de la façon suivante:

La fin de la Seconde Guerre mondiale fut un point tournant dans les relations économiques internationales du Canada. Afin de compenser l'influence des États-Unis, des voix se sont élevées au Canada en faveur d'une action multilatérale en vue de réduire les barrières commerciales dans le monde. Cette option fut préférée au concept étroit des relations commerciales centrées sur l'Europe et plus particulièrement la Grande-Bretagne.

Conclure un accord exclusif de libre-échange complet avec les États-Unis représenterait un changement radical de direction. Ce faisant, nous